RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2A CONCEPT

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 100,00 euros

Siège social : 325 Rue de Nice – 83100 TOULON

Le 23/12/2024 à 14 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- **Monsieur ACHALHI Mohamed**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] domicilié [redacted]

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

dont l'ordre du jour annoncé par **Monsieur ACHALHI Mohamed**, président de cette assemblée, est :

NOMINATION DU PRESIDENT

RESOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de **Président** telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur ACHALHI Mohamed**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité Française, domicilié [redacted]

Celui-ci présent, déclare accepter ces fonctions.

Il affirme en outre n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat. Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues par les statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 5 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à TOULON, le 23/12/2024
Le Président,
Monsieur ACHALHI Mohamed

[redacted]